

APPROBATION DU PLU : 20/07/2016

DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°1 : 27/06/2018

ARRETE PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°1 : 11/10/2018

ENQUETE PUBLIQUE : 11/06/2019 au 17/07/2019

APPROBATION : 18/09/2019

4.3

Bureau d'Etudes URBADOC
Carte de projet : Etienne BLAGAINE
9, avenue Maurice Bourgas Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@urbadoc.fr

Zonage réglementaire

- Zones Urbaines**
- Us : zone urbaine correspondant au noyau villageois
 - Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
 - Ul : zone urbaine à vocation de loisirs
 - Ua : zone urbaine à vocation d'activités
 - Uai : zone urbaine à vocation d'activités située en zone inondable
- Zones à urbaniser**
- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
 - AUJ : zone à urbaniser à vocation de loisirs
 - AUJL : zone à urbaniser à vocation de loisirs située en zone inondable
 - ALU : zone à urbaniser à vocation d'activités
 - ALUJ : zone à urbaniser à vocation d'activités située en zone inondable
- Zones agricoles**
- A : zone agricole
 - Ai : zone agricole inondable
 - Ap : zone agricole protégée de toute construction
- Zones naturelles**
- N : zone naturelle
 - Ni : zone naturelle inondable

Prescriptions

- Emplacement réservé
 - Parcelle (tout ou partie) préemptée par la municipalité
 - Servitude AC2 relative à la protection du site inscrit du Pont sur l'Oise
 - Elément de patrimoine bâti et/ou paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
 - Espace Boisé Classé
 - Servitude de visibilité au carrefour de la RD 656 et de la VC 201
 - Servitude AC1 relative à la protection des Monuments Historiques
 - Pont de Tauziède
 - Périmètre de protection du Pont de Tauziède
- Eléments constitutifs de la trame verte et bleue**
- Réservoir de biodiversité
 - Trame bleue
 - Trame verte
 - Haie à préserver
 - Plans et cours d'eau
- Autres légendes**
- Mise à jour du bâti sur le cadastre (report à titre informatif)
 - Localisation de la station d'épuration

Les indices "I" sont basés sur les limites de l'atlas des zones inondables de la Basse et de la Gélise et de l'atlas des zones inondables de l'Oise.

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU et sur le territoire communal.

Liste des emplacements réservés

Numéro	Vocation	Bénéficiaire	Superficie largueur
1	Entretien du cimetière	Commune	2,39 m ²
2	Création d'un parking, aire de jeux	Commune	18,11 m ²
3	Elargissement de la VC n°201	Communauté de communes	1,30 m
4	Création d'un chemin	Commune	145 m ²

